

## COMMUNE DE WINKEL

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 03 MARS 2026

#### *Sous la présidence de Madame Agnès LORENTZ, Maire*

Madame Lorentz souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h00.

Présents : Mmes MM. : Martine FROEHLI, Fernand BLIND, Adjoint au Maire, Josiane SCHMITT, Agnès SCHMITT, Geneviève DENEUX, Gérard KOLLER, Geoffroy SCHMITT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Robert MAERKY à Mme Agnès LORENTZ

Désignation du secrétaire de séance : Mme Laetitia MODERN

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2026
- 2 – Vote du CFU (Compte Financier Unique) 2025
- 3 – Affectation du résultat 2025
- 4 – Budget primitif 2026
- 5 – Taux d'imposition des taxes directes locales 2026
- 4 – Proposition de mise en non-valeur

Madame la Maire propose aux Conseillers Municipaux de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Devis changement de fenêtres à la salle la Batteuse

#### **POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2026**

Madame la Maire demande s'il y a des observations au sujet du procès-verbal de la dernière séance, expédié à tous les membres.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **POINT 2 – Vote du CFU (Compte Financier Unique) 2025**

Délibération N° 2026-04

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** l'avis de la commission des Finances ;

**Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune de Winkel

**Vu** le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Winkel ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les éléments susvisés ;

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,**

A la majorité des suffrages exprimés, Madame la maire n'ayant pas pris part au vote,

**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Winkel

**DONNE** pouvoir à Mme la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ARRÊTE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Winkel comme suit :

<b>Section Fonctionnement</b>	
Dépenses	- 415'793,14
Recettes	+ 589'099,72
Solde d'exécution	+ 173'306,58
Excédent Reporté 2024	+ 226'353,32
Excédent global de clôture Recette 002	+ 266'029.71

<b>Section Investissement</b>	
Dépenses	- 716'370,15
Recettes	+ 464'764,93
Solde d'exécution	- 251'605,22
Excédent Reporté 2024	+ 117'976,03
Excédent global de clôture Recette 001	- 133'629,19
R.A.R	00,00

Besoin de financement : 133'629,19 €

**DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes.

**POINT 3 – Affectation du résultat 2025**

**Délibération N° 2026-05**

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. Fernand BLIND Adjoint au Maire, décide à l'unanimité, d'affecter comme suit les résultats du compte financier unique (CFU) 2025 de la Commune, à savoir :

Résultat de l'exercice, section de fonctionnement	173'306,58
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du compte financier unique)	226'352,33
Résultat à affecter	399'658,90
Solde d'exécution d'investissement	-133'629,19
Dépenses 001 (excédent de financement)	
Solde des restes à réaliser d'investissement (Besoin de financement)	
Solde des restes à réaliser d'investissement (Excédent de financement)	0.00
Besoin de financement	0.00
Affectation en réserves R1068 en investissement	133'629,19
Report en fonctionnement R002	266'029,71

**POINT 4 – BUDGET PRIMITIF 2026**

Délibération N° 2026-06

La Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2026 de la Commune.

Le budget primitif s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	721'780,00 €	721'780,00 €
Investissement	461'139,00 €	461'139,00 €
<b>Total</b>	<b>1'182'919,00 €</b>	<b>1'182'919,00 €</b>

Après avoir analysé et discuté le projet de budget primitif de la Commune, il est approuvé par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.

**POINT 5 – Taux d'imposition des taxes directes locales 2026**

Délibération N° 2026-07

La Maire soumet au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2026 des 3 taxes directes locales.

Ayant entendu les explications du Maire relatives à la fixation du produit fiscal assuré pour 2026, soit 114'515,00 € et du produit fiscal attendu, la Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de maintenir les taux d'imposition pour 2026.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts.

Après délibération, **DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés, de maintenir pour 2026, les taux afférents à la fiscalité directe locale, comme suit :

TAXES	TAUX	PRODUIT CORRESPONDANT
Taxe Foncière bâti	<b>26,27</b>	92'523,00 €
Taxe Foncière non bâti	<b>55,77</b>	15'839,00 €
Taxe d'Habitation	<b>14,79</b>	6'153,00 €
		<b>114'515,00 €</b>

**POINT 6 – Proposition de mise en non-valeur**

Délibération N° 2026-08

Sur proposition de Madame l'inspectrice des finances publiques du SGC d'Altkirch par mail explicatif du 27/01/2026,

Considérant la liste d'admission en non-valeur de Monsieur HECKER Klaus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur de Monsieur HECKER Klaus

- numéro de la liste : 8093100933

Sur l'exercice 2022 :

T-83 loyer pour un montant de 622,26 €uros  
 T-197 loyer pour un montant de 460,42 €uros  
 T-242 loyer pour un montant de 460,42 €uros  
 T-163 loyer pour un montant de 460,42 €uros  
 T-215 loyer pour un montant de 460,42 €uros

Sur l'exercice 2023 :

T-13 loyer pour un montant de 471,83 €uros  
 T-30 loyer pour un montant de 471,83 €uros  
 T-223 loyer pour un montant de 471,83 €uros  
 T-181 loyer pour un montant de 471,83 €uros  
 T-59 chauffage pour un montant de 302,50 €uros  
 T-4 chauffage pour un montant de 293,04 €uros

Sur l'exercice 2024 :

T-305 loyer pour un montant de 488,32 €uros  
 T-276 loyer pour un montant de 488,32 €uros  
 T-232 loyer pour un montant de 39,30 €uros  
 T-71 chauffage pour un montant de 348,37 €uros  
 T-14 chauffage pour un montant de 81,51 €uros  
 T-222 chauffage pour un montant de 39,38 €uros

DIT que le montant total s'élève à 6'432,00 €.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses, à l'article 6541 de l'exercice 2026.

#### **POINT 7 – Devis fenêtres de la salle la Batteuse**

**Délibération N° 2026-09**

La Maire présente un devis pour le remplacement des fenêtres à la salle la Batteuse

- Entreprise MULLER menuiserie pour un montant de 20'220,53 € H.T

**Vu** les articles L. 2122-21, L. 3221-2 et L. 4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres :

- **D'APPROUVER** le devis de l'entreprise MULLER menuiserie pour un montant de 20'220,53 € H.T

**CHARGE** Madame la Maire de signer l'acceptation du devis et autorise la maire à déposer les demandes de subventions et à signer tout acte relatif au projet.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de 2026,  
 Chapitre 021 - section investissement 21318.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Madame la Maire lève la séance à 20h00.

La Maire : Agnès LORENTZ




Le Secrétaire de Séance : Laetitia MODERN

